

COMPTES ANNUELS 2024 DE L'OP3FT

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 23 de ses Statuts, l'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan et un compte de résultat pour son exercice débutant le 1^{er} janvier 2024 et clos le 31 décembre 2024.

Les Comptes annuels 2024 de l'OP3FT ont été arrêtés le 9 avril 2025 et approuvés le 23 juin 2025 par le Conseil d'administration de l'OP3FT. Le rapport du Commissaire aux comptes est en date du 23 juin 2025.

Le présent document inclut une présentation des Comptes annuels 2024 de l'OP3FT ainsi que le bilan, le compte de résultat, et le rapport du Commissaire aux comptes.

Le présent document est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864

PRÉSENTATION

Les Comptes annuels 2024 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	5.711.741 euros
Revenus de la dotation :	1.800.000 euros
Dons manuels :	0 euros
Résultat de l'exercice :	258.774 euros

Faits significatifs de l'exercice

L'année 2024 a été marquée par un contexte international de plus en plus tendu qui a continué d'avoir un impact sur le rythme de financement du fonds de dotation tout en s'améliorant cependant. Les tests effectués dans la cadre de la période Beta de la technologie Frogans destinée aux premiers utilisateurs testeurs issus des communautés techniques, qui ont démarré en 2024, ont montré la nécessité de réaliser des travaux et des tests complémentaires. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de l'exploitation.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et du règlement ANC 2018-06.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions et licences :	1 à 3 ans
Brevets et création graphique :	5 ans
Installations / agencements divers :	5 ans
Matériel de bureau et informatique :	1 à 3 ans
Mobilier :	2 à 4 ans

Analyse du bilan

Les actifs se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles (dotation initiale et brevets) : 1.192.022 euros
- Immobilisations corporelles (matériels informatiques) : 17.216 euros
- Immobilisations financières (participation OP3FT Branches) : 141.800 euros
- Autres immobilisations financières (caution des locaux) : 12.150 euros
- Créances usagers et comptes rattachés (accord transactionnel, opérateur FCR) : 4.342.699 euros
- Disponibilités (cash et équivalents) : 1.211 euros

Les fonds propres et les dettes se répartissent comme suit :

- Fonds propres : 3.241.371 euros
- Résultat de l'exercice (excédent) : 258.774 euros
- Emprunts auprès des établissements de crédit : 295.595 euros
- Fournisseurs et comptes rattachés (y compris les factures non parvenues) : 741.955 euros
- Autres dettes (congés payés, charges sociales, taxe sur les salaires) : 1.432.820 euros

Analyse du compte de résultat

Les ressources :

- Revenus de la dotation (issus exclusivement de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans) : 1.800.000 euros
- Dons manuels issus de la générosité publique : 0 euros

Les charges d'exploitation se répartissent comme suit :

- Services extérieurs et Autres services extérieurs (prestataires intervenant dans le cadre des travaux portant sur la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans, location des locaux, services pour le suivi juridique, comptable et social) : 499.264 euros
- Impôts, taxes et versements assimilés (taxes sur les salaires) : 17.811 euros
- Salaires et traitements : 588.263 euros
- Charges sociales : 201.495 euros
- Dotations aux amortissements : 7.745 euros

OP3FT
Fonds de dotation Loi du 4 août 2008

**27-29 rue Raffet
75 016 PARIS**

SIRET N° : 750 584 864 00029

BILAN
ET
COMPTE DE RESULTAT
AU
31 DECEMBRE 2024

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 016	5 016			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 341 753	149 753	1 192 000	1 192 022	- 22
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	135 765	118 549	17 216	10 381	6 835
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations	141 800		141 800	60 000	81 800
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	12 150		12 150	12 150	
TOTAL (I)	1 636 484	273 318	1 363 166	1 274 553	88 613
<i>Stocks en cours</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	4 342 699		4 342 699	4 217 803	124 896
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	197		197	197	
. Personnel					
. Organismes sociaux	4 468		4 468	4 468	
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres				36 950	- 36 950
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 211		1 211	1 700	- 489
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	4 348 575		4 348 575	4 261 119	87 456
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	5 985 059	273 318	5 711 741	5 535 671	176 070

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	2 982 597	2 010 426	972 171
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	258 774	972 170	- 713 396
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. . Apports			
. . Legs et donations			
. . Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	3 241 371	2 982 597	258 774
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	295 595	450 000	- 154 405
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	741 955	743 085	- 1 130
Autres	1 432 820	1 359 990	72 830
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 470 370	2 553 075	- 82 705
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	5 711 741	5 535 671	176 070
Engagements reçus			
Llegs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
Montants nets produits d'expl.					
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Cotisations					
Autres produits			1 800 000	1 800 073	- 73
Reprise de provisions			9 500	14 500	- 5 000
Transfert de charges			1 809 500	1 814 573	- 5 073
Sous-total des autres produits d'exploitation					
Total des produits d'exploitation (I)	1 809 500		1 814 573	- 5 073	-0,28
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Differences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)					
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital			5 179		5 179
Reprises sur provisions et transferts de charges					N/S
Total des produits exceptionnels (IV)	5 179			5 179	N/S
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	1 814 679		1 814 573	106	0,01
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT					
TOTAL GENERAL	1 814 679		1 814 573	106	0,01

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	14 180	4 376	9 804	224,04
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés				
Services extérieurs	314 367	124 484	189 883	152,54
Autres services extérieurs	170 717	71 555	99 162	138,58
Impôts, taxes et versements assimilés	17 811	20 445	- 2 634	-12,88
Salaires et traitements	588 263	444 591	143 672	32,32
Charges sociales	201 495	159 618	41 877	26,24
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	7 745	5 719	2 026	35,43
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	200 084	0	200 084	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	1 514 662	830 789	683 873	82,32
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	40 749	6 423	34 326	534,42
Définitions négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	40 749	6 423	34 326	534,42
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	494	5 191	- 4 697	-90,48
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 555 905	842 402	713 503	84,70
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	258 774	972 170	- 713 396	-73,38
TOTAL GENERAL	1 814 679	1 814 573	106	0,01
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXES

Objet social

L'OP3FT est une organisation de standardisation indépendante à but non lucratif créée le 17 mars 2012, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Plus généralement, l'objet de l'OP3FT est de contribuer au développement d'un Internet sûr, stable et ouvert aux innovations ainsi que de soutenir et financer toutes initiatives ou actions innovantes d'intérêt général à vocation sociale, éducative et culturelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

La technologie Frogans est le socle de Frogans, le nouveau médium pour publier des contenus et des services sur l'Internet sous la forme de sites Frogans. D'un point de vue technique, ce médium est conçu comme une nouvelle couche logicielle générique fonctionnant au-dessus de l'infrastructure d'origine de l'Internet, à côté des autres couches logicielles existantes telles que l'E-mail ou le World Wide Web.

Un site Frogans est un nouveau type de site en ligne fondé sur un nouveau format. Chaque site Frogans est constitué de pages aux formes libres appelées slides Frogans qui sont interconnectées. Chaque site Frogans est accessible via son adresse Frogans.

Nature et périmètre des activités

Les travaux que doit réaliser l'OP3FT dans l'intérêt général, sous la direction du Conseil d'administration, sont définis de façon détaillée dans l'Article 5 de ses Statuts.

Ils consistent notamment à assurer la détention, la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans.

L'OP3FT vise à ce que, à l'instar de ce qui s'est passé avec le World Wide Web à partir des années 1990, un écosystème se construise au-dessus de la technologie Frogans, favorisant l'emploi, l'innovation et le développement économique, dans l'intérêt général.

Moyens mis en œuvre

Les ressources du Fonds de dotation OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont constituées par les revenus de sa dotation.

Le Fonds de dotation OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources du Fonds de dotation OP3FT.

Conformément à son objet, l'intégralité des ressources est utilisée sur l'exercice pour la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 711 741 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 258 774 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/04/2025 par le Conseil d'administration.

Annexes (suite)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et du règlement ANC 2018-06.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2024 a été marquée par un contexte international de plus en plus tendu qui a continué d'avoir un impact sur le rythme de financement du fonds de dotation tout en s'améliorant cependant. Les tests effectués dans la cadre de la période Beta de la technologie Frogans destinée aux premiers utilisateurs testeurs issus des communautés techniques, qui ont démarré en 2024, ont montré la nécessité de réaliser des travaux et des tests complémentaires. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de l'exploitation.

Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir

Le fonds de dotation dispose d'inscriptions en privilège de la sécurité sociale et des régimes complémentaires qui ne l'empêchent pas d'avoir des discussions pour obtenir de nouveaux accords d'échelonnement de sa dette. Le remboursement du PGE a démarré en janvier 2024 et se poursuit mensuellement. Les délais de règlements accordés permettent d'assurer la continuité d'exploitation du fonds de dotation. Les travaux et tests liés à la période Beta en cours se poursuivent, et la diffusion de la technologie Frogans aux utilisateurs de l'Internet, précédemment envisagée en 2024, est aujourd'hui prévue d'ici la fin de l'année 2025.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La participation du fonds de dotation au salon VivaTech du 11 au 14 juin 2025 à Paris confirme une nouvelle fois les perspectives d'une large diffusion de la technologie Frogans en tant que nouveau médium ouvert pour la publication de contenus et de services sur l'Internet, sur tous les écrans et dans toutes les langues.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 636 484 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 346 769			1 346 769
Immobilisations corporelles	121 207	14 558		135 765
Immobilisations financières	72 150	120		153 950
TOTAL	1 540 126	14 679		1 636 484

Amortissements et provisions d'actif = 273 318 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	154 747	22 891		154 769
Immobilisations corporelles	110 826	9 707		118 549
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	265 573	32 598		273 318

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess. brevets licences	5 016	5 016	0	de 1 à 3 ans
Brevets et creation graph	1 341 753	149 753	1 192 000	5 ans
Instal./agenc.divers	6 740	6 740	0	5 ans
Mat.bureau &informatique	118 666	101 450	17 216	de 1 à 3 ans
Mobilier	10 360	10 360	0	de 2 à 4 ans
TOTAL	1 482 534	273 318	1 209 216	

État des créances = 4 359 515 E

État des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	12 150		12 150
Actif circulant & charges d'avance	4 347 364	4 347 364	
TOTAL	4 359 515	4 347 364	12 150

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

État des dettes = 2 470 370 E

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	295 595	194 843		
Dettes financières diverses			100 753	
Fournisseurs	741 955	747 134		
Dettes fiscales & sociales	1 432 448	1 432 448		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	372	372		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 470 370	2 374 797	100 753	

Charges à payer par postes du bilan = 389 305 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	43 200
Dettes fiscales & sociales	346 105
Autres dettes	
TOTAL	389 305

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

NOTES SUR LES FONDS PROPRES

La dotation initiale des fonds propres de l'OP3FT est de 1 192 000 euros apportés à titre gratuit et irrévocable par le fondateur.

Le tableau de variation des fonds propres au cours de l'exercice est le suivant :

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT		
Fonds Propres sans droit de reprise	2 010 426 €	972 170 €								2 982 597 €
Fonds Propres avec droit de reprise	- €									- €
Ecart de réévaluation	- €									- €
Réserves	- €									- €
Report à nouveau	- €									- €
Excédent ou déficit de l'exercice	972 171 €	- 972 170 €		258 774 €						258 774 €
Dotations consomptibles	- €									- €
Subvention d'investissement	- €									- €
Provisions réglementée	- €									- €
TOTAL	2 982 597 €	- €	- €	258 774 €	- €	- €	- €	- €		3 241 371 €

Annexes (suite)

DÉTAIL DES POSTES CONCERNÉS PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

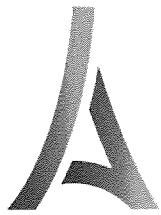
Charges à payer = 389 305 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	43 200
TOTAL	43 200

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés a payer(428200)	39 999
Taxe sur les salaires(438100)	272 227
Org.soc. congés a payer(438200)	15 527
Org.soc. autres charges a payer(438600)	18 352
TOTAL	346 105

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Caution et avails donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
OP3FT Branches	141 800	-14 244	100	141 800	141 800				-728	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										



3A CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

Fonds de dotation OP3FT

27-29 rue Raffet

75016 – PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Fonds de dotation OP3FT

Fonds de dotation loi du 4 août 2008

**27-29 rue Raffet
75016 – PARIS**

SIREN 750 584 864

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01 JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

000 0 000

Aux Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation OP3FT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les parties « Faits caractéristique de l'exercice » et « Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir » exposée dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le fonds de dotation OP3FT a été créé via la dotation faite par le fondateur sur le premier exercice social. Cette dotation est non consomptible et les biens et droits qui la composent sont inaliénables et incessibles. A ce titre, nos travaux ont notamment consisté à nous assurer du respect des dispositions statutaires relatives à la dotation en capital.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 09 avril 2025.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 juin 2025,

**SAS 3 A CONSEIL
Commissaire aux Comptes**

3A CONSEIL
Bâtiment Le Corbusier
Commissaires aux Comptes
S.A.S. au capital de 560 000
EUR au capital de 560 000
EUR de dépôt - T 003 14015
Tél : 33 42 17 34 56 2 4xx - 01 42 12 04 98
E-mail : Paris@3a.com



**Sabrina MERNICHE
Président**